

DES MESURES ANNONCÉES LORS DE « MONACO BLUE INITIATIVE »

# Mieux protéger la biodiversité en Méditerranée

A la suite de la création du parc marin du Cap Corse et du rail de sécurité maritime au large de l'île et à la suite du plan « Méditerranée » dans le cadre de la COP21, Ségolène Royal a participé le 3 avril, à l'invitation du Prince Albert de Monaco, à la « Monaco Blue Initiative » où il a beaucoup été question du devenir du sanctuaire international Pelagos.

**CÉTACÉS.** Créé dans le but de protéger les mammifères marins contre toutes les causes de perturbation provenant des activités humaines, le sanctuaire Pelagos doit concilier le développement harmonieux des activités socio-économiques avec la nécessaire protection des habitats et des espèces. Sa zone s'étend sur un vaste espace maritime de 87 500 km<sup>2</sup> et englobe la partie maritime du bassin Corso-Liguro-Provençal. L'accord, entré en vigueur après ratification le 21 février 2002, engage la France, l'Italie et la principauté de Monaco.

Une des stratégies d'action du Sanctuaire est la mise en synergie des différents moyens techniques, scientifiques, pédagogiques ou juridiques, applicables sur ce vaste périmètre. L'aspect international se développe progressivement avec la création du Secrétariat Permanent de l'Accord et la tenue de réunions tripartites pour définir une ligne de conduite commune.

Lors du rendez-vous monégasque du 3 avril dernier plusieurs mesures ont été annoncées par la présidente de la COP 21. En premier lieu, le lancement en France de la consultation du public sur l'arrêté fixant les caractéristiques techniques des dispositifs anticollision avec les cétacés dans Pelagos. Ségolène Royal a également fait inscrire dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, la nature et les paysages



Le Sanctuaire Pelagos est une aire marine protégée internationale de 87 500 km<sup>2</sup> créée par la France, Monaco et l'Italie pour la protection des mammifères marins. Une estimation recense plus de 8 500 espèces animales macroscopiques représentant entre 4 % et 18 % des espèces marines mondiales, une biodiversité remarquable, notamment en ce qui concerne le nombre de prédateurs en haut de la chaîne trophique comme les mammifères marins, étant donné que la Méditerranée ne représente que 0,82 % de la superficie et 0,32 % du volume des océans du monde.

l'obligation, pour les navires français d'une longueur supérieure ou égale à 24 mètres, de s'équiper de dispositifs anticollisions pour mieux protéger les cétacés dans les sanctuaires Pelagos et Agoa. Douze navires français sont déjà équipés, 45 le seront le 1er juillet 2017. Le décret du 8 mars 2017 et l'arrêté mis à la consultation en sont les textes d'application. La ministre a souhaité que l'Italie se dote d'une politique similaire.

Annoncé aussi le lancement de la 1ère étape de la création d'une zone « basses émissions des navires en Méditerranée ». L'étude réalisée par l'Ineris avec différents partenaires scientifiques est le préalable nécessaire à l'instauration d'une telle zone en Méditerranée, notamment dans le but de réduire la teneur en soufre des combustibles marins à 0,1 % contre 0,5 % en 2020.

Enfin le moratoire sur la recherche d'hydrocarbures en Méditerranée a été étendu à la façade atlantique.

Au cœur de ce sanctuaire en

Méditerranée se trouve la Corse dotée désormais d'un nouveau Parc marin, celui du cap Corse et de l'Agriate. Cette aire protégée, constitue une nouvelle opportunité pour l'île, déjà pionnière et exemplaire en matière de protection de ses espaces naturels terrestres et marins.

Le parc naturel marin se singularise par sa gouvernance originale, placée sous la présidence de Gilles Simeoni, qui associe tous les acteurs de la mer concernés. Il possède ses propres orientations de gestion traduisant ses enjeux locaux, mais tous poursuivent trois objectifs : la connaissance

du milieu marin, sa protection et le développement durable des activités. Les parcs naturels marins ont été spécialement conçus pour d'assez vastes espaces maritimes dans lesquels coexistent des patrimoines naturel et culturel remarquables, des écosystèmes de qualité et des activités maritimes multiples. Il permettent de mieux coordonner les efforts conduits en faveur de la protection de la biodiversité marine et garantissent la cohérence dans la gestion de l'espace marin rejoignant en cela les objectifs poursuivis dans le cadre du sanctuaire Pelagos.

